



**En 1990, la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec a été fondée par les marchands propriétaires Canadian Tire avec le désir commun de soutenir leurs communautés.**

C'est grâce à leurs valeurs de solidarité, de générosité et d'entraide que la Fondation se consacre à l'épanouissement des enfants et des familles vivant en situation de vulnérabilité, afin d'améliorer leur qualité de vie et le développement de saines habitudes.

Le don planifié effectué au nom de la Fondation est un geste philanthropique qui vous permet de contribuer de manière durable au bien-être des communautés partout au Québec. Vous ancrez définitivement votre engagement en multipliant votre impact auprès de la Fondation.

Ensemble, nous avons le pouvoir de façonner au mieux les prochaines générations et laisser une marque indélébile sur le Québec.

Ensemble, offrons un Bon départ à vie aux plus vulnérables.

Sincèrement,

**Jean-Pierre Larochelle**  
Président de la Fondation  
Marchand Canadian Tire Rosemère



**Fondation Bon départ  
de Canadian Tire du Québec**  
4855, rue Louis-B.-Mayer, Laval QC H7P 6C8  
info@fbdctq.ca | T 514 693-6456  
**Fondationbondepart.ca**

Numéro d'enregistrement: 13864 7003 RR 0001

*En tant que contributrice et en hommage aux valeurs partagées avec mon défunt conjoint Pierre Tessier, j'aime à penser que ce don prolongera ce «nous» en beauté.*

*Dans la lumière, dans cette continuité, dans ces valeurs communautaires, pour le développement du sport et du jeu, pour la créativité et le rehaussement de l'estime personnelle, j'aime à penser que cela fait du bien à tous les enfants qui en profiteront.*

*Et ainsi notre projet à Pierre et moi se vivra encore longtemps.*

**Danielle Dumais**, donatrice  
en souvenir de Pierre Tessier

Faire un don planifié auprès de la Fondation signifie également que nous vous accompagnerons durant tout le processus et répondrons à vos questions en toute confidentialité. Toutefois, la Fondation ne prodiguera pas de conseils financiers et vous incite à consulter votre conseiller financier.

**Vous n'avez pas de conseiller financier?**

La Fondation compte sur l'appui de professionnels de confiance, impliqués dans son comité d'experts, qui se feront un plaisir de discuter avec vous.



**POUR PLUS D'INFORMATIONS,**  
communiquez avec nous ou  
visitez notre site web.

**Cindy Boustani**, coordonnatrice  
au développement philanthropique  
cboustani@fbdctq.ca  
T 514 693-6456 | C 438 227-9426

# UN BON DÉPART À VIE

**Prévoir un avenir radieux pour nos communautés**

**DONS PLANIFIÉS**



**UN BON DÉPART  
À VIE**  
Programme de dons planifiés

## LE DON PLANIFIÉ

**Le don planifié est un don immédiat ou futur, qui fait l'objet d'une planification financière ou successorale et qui tient compte du contexte personnel, familial et fiscal du donateur.**

C'est l'utilisation stratégique de vos patrimoines pour faire le bien de façon durable et d'une manière qui dépasse les frontières du temps en offrant aux enfants et aux familles vulnérables de nos communautés, le privilège de s'épanouir dans leur vie.

Le don planifié est alors un geste simple, concret et à la portée de toute personne désirant contribuer à assurer la pérennité de la Fondation et la continuité de sa mission.

En planifiant un don aujourd'hui, vous contribuerez à l'épanouissement des enfants et des familles vivant en situation de vulnérabilité, et vous veillerez ainsi au développement communautaire pour les générations futures.



## LE DON PAR TESTAMENT

UN HÉRITAGE POUR  
LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le don testamentaire est une façon simple de transmettre à vos proches les valeurs que vous partagez avec la Fondation et d'assurer la pérennité des liens tissés avec votre communauté tout en réduisant le fardeau fiscal lié à votre succession.

Le don par testament peut prendre plusieurs formes :

1. Le legs particulier (montant déterminé)
2. Le legs universel ou à titre universel (totalité ou pourcentage)
3. Le legs universel résiduaire, soit le résidu des biens

### AVANTAGES

- Allégez le fardeau fiscal lié à votre succession
- Préservez vos ressources financières actuelles
- Gardez la flexibilité et la liberté du don

### PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE NOTAIRE

afin de discuter des options qui s'offrent à vous.



## LE DON PAR ASSURANCE VIE

UN DON SUBSTANTIEL À MOINDRE COÛT

Le don par assurance vie est un excellent moyen de contribuer à écrire l'histoire de la Fondation en lui transmettant un héritage fidèle à vos valeurs et à un prix raisonnable.

Il existe trois différentes façons de faire un don par assurance vie, actuelles ou futures :

1. Nommer la Fondation comme propriétaire et bénéficiaire d'une nouvelle police d'assurance vie
2. Céder la propriété d'une police d'assurance vie existante à la Fondation
3. Nommer la Fondation comme bénéficiaire, en tout ou en partie, en demeurant propriétaire de la police d'assurance vie et en gardant le contrôle de celle-ci pendant toute votre vie

### AVANTAGES

- Maximisez la valeur du don à moindre coût, sans affecter votre héritage
- Entamez une démarche simple, sans documentation juridique
- Bénéficiez d'avantages fiscaux de votre vivant ou laissez vos héritiers en bénéficiaire

**CONSULTEZ VOTRE ASSUREUR ET COMMUNIQUEZ AVEC NOUS** pour nous informer de vos intentions afin que nous vous accompagnions dans les étapes à suivre.



## LE DON D' ACTIONS

DONNER PLUS EN DÉBOURSANT MOINS

Le don d'actions est une façon stratégique d'investir dans l'épanouissement des enfants et des familles vulnérables en transférant vos actions cotées en bourse ou d'autres titres à la Fondation. Lors d'un don d'actions, le gain capital est exempt d'impôt, ce qui vous permettra de faire un don plus important et durable qu'un don en argent.

Ce type de don est accessible aux donateurs de tous âges et toutes étapes de la vie; il suffit d'avoir un portefeuille imposable contenant des actions à valeur accrue.

### AVANTAGES

- Profitez d'une exonération d'impôt à payer sur le gain en capital des titres donnés à la Fondation
- Bénéficiez d'un avantage fiscal supplémentaire pour la société de gestion
- Recevez un reçu fiscal égal à la valeur marchande du titre au moment du don
- Optez pour un processus simple et rapide

**CONSULTEZ VOTRE CONSEILLER FINANCIER ET COMMUNIQUEZ AVEC NOUS** pour nous informer de vos intentions afin que notre équipe vous accompagne dans cette démarche.



## LE DON EN ARGENT

UN EFFET IMMÉDIAT OU FUTUR

Investir dans la Fondation par un don en argent planifié, c'est poser un geste transformationnel où l'épanouissement des enfants et des familles d'ici est une priorité.

Le don en argent planifié peut être fait tout au long de votre vie. C'est un engagement récurrent, équilibré et facile, qui assure la sécurité de vos actifs, ainsi que la durabilité de la Fondation.

### AVANTAGES

- Choisissez une option flexible et accessible à tous
- Profitez de la satisfaction de voir le don servir immédiatement
- Recevez un reçu fiscal égal à la totalité du montant
- Entamez une démarche de transactions simples et sans frais

**CONSULTEZ VOTRE CONSEILLER FINANCIER ET COMMUNIQUEZ AVEC NOUS** pour nous informer de vos intentions afin que notre équipe vous accompagne dans les étapes suivantes.